



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 23389

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'augmentation inquiétante des nouveaux cas d'infection à VIH en Europe. En effet, l'étude Euro-HIV indique que leur nombre a augmenté de 23 % en 2002 par rapport à 2001. Ce phénomène toucherait principalement les populations originaires d'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, les diagnostics d'infection à VIH sont également en hausse chez les homosexuels et les bisexuels de sexe masculin, mais pas chez les utilisateurs de drogues injectables. Sur la base de ce constat, elle lui demande donc de lui indiquer son sentiment et ses intentions sur ce grand problème de santé publique, qui n'épargne malheureusement pas notre pays.

## Texte de la réponse

Les résultats de l'enquête Euro-HIV font état d'une augmentation des nouveaux cas d'infections à VIH par transmission sexuelle de 23 % en 2002 par rapport à 2001 pour l'Europe de l'Ouest. En France, les premiers résultats de la notification obligatoire des nouveaux diagnostics d'infection à VIH pour 2003/2004 montrent que l'épidémie ne recule pas avec une estimation d'environ 6 000 nouveaux diagnostics VIH/an. Les rapports homosexuels représentent 38 % de ces cas et les femmes la moitié. Les femmes sont majoritairement originaires d'un pays d'Afrique sub-saharienne, contaminées par rapports hétérosexuels. Par ailleurs, ces données confirment la réduction de la transmission de l'infection à VIH chez les usagers de drogues par voie intraveineuse. Pour ces raisons, la lutte contre l'infection à VIH reste une priorité du Gouvernement. Un des objectifs de la loi de santé publique votée en août 2004 est de diminuer de 20 % en cinq ans l'incidence du sida. Dans ce contexte un nouveau programme national 2005-2008 de lutte contre l'infection à VIH/sida intégrant les infections sexuellement transmissibles est actuellement élaboré en lien avec les professionnels de santé et les partenaires associatifs. Les principaux objectifs de ce plan sont la mise en oeuvre de stratégies de prévention en direction de publics prioritaires (homosexuels, migrants, usagers de drogues, ...) et le maintien de l'effort préventif en population générale. L'environnement international se caractérisant par une augmentation très forte de l'épidémie dans les pays en voie de développement, il paraît important que le contrôle de l'épidémie en France passe également par une réflexion sur la prise en charge des étrangers et l'aide aux pays les plus touchés. Dans ce contexte, le ministre souhaite renforcer en 2005 le programme de coopération « Ensemble pour une solidarité thérapeutique en réseau » (ESTHER) reposant sur une coopération entre des hôpitaux français et des structures de santé des pays en développement. Enfin, la lutte contre l'infection à VIH vient d'être déclarée grande cause nationale pour 2005.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23389

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé** : santé

**Ministère attributaire** : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 août 2003, page 6180

**Réponse publiée le** : 29 mars 2005, page 3336